

PARRAINAGE 2025/2026

Si un membre inscrit au TCC en 2024/2025 PARRAINE une personne n'ayant pas été inscrite au TCC depuis la saison 2021 et que le FILLEUL s'inscrit à au moins une des activités à l'année du TCC pour la saison 2025/2026 (tennis, école de tennis jeunes, aquatiques ou fitness), **le PARRAIN bénéficiera d'une remise de 10% calculée sur la cotisation de l'activité nouvelle la plus élevée du FILLEUL.**

Le filleul sera également récompensé et bénéficiera d'une invitation au tennis ou à la piscine du Chardon Bleu pour un membre de sa famille, un ami ou une relation.

Pour cela, il vous suffit, en même temps que la régularisation de votre cotisation 2025/2026, de compléter et de nous retourner **le bon de parrainage** et de nous remettre votre RIB. Vous recevrez le règlement de votre remise ultérieurement par virement.

Modalités :

- Le FILLEUL ne doit pas avoir été inscrit au TCC pendant une des quatre dernières années précédant l'année de son inscription 2025/2026
- L'inscription du FILLEUL doit avoir été faite **avant le 30 septembre 2025**
- Si le FILLEUL s'inscrit à plusieurs activités, la remise sera calculée sur l'activité dont le montant est le plus élevé
- Un PARRAIN peut cumuler cette remise avec les autres remises existantes au TCC.